



## Inscription à une formation

Toute inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales de vente détaillées ci-après.

### STAGE

Titre QUALIBOIS Mod\_Bois Air

Date : .....

Lieu : Charleville-Mézières (08) – 79 rue de Berthaucourt

Déclaration d'activité : N° 21 08 00516 08

### PARTICIPANT 1

M.  Mme Nom .....

Prénom .....

Fonction .....

Profil :  1 à 3 ans (débutant)  4 à 7 ans (confirmé)  7 ans et plus (expert)

E-mail .....

Téléphone Mobile.....

Nécessité d'aménagement<sup>1</sup>  Oui  Non

Si oui, nature de l'aménagement<sup>1</sup> demandé.....

Restrictions alimentaires : .....

### PARTICIPANT 2

M.  Mme Nom .....

Prénom .....

Fonction .....

Profil :  1 à 3 ans (débutant)  4 à 7 ans (confirmé)  7 ans et plus (expert)

E-mail .....

Téléphone Mobile.....

Nécessité d'aménagement<sup>1</sup>  Oui  Non

Si oui, nature de l'aménagement<sup>1</sup> demandé.....

Restrictions alimentaires : .....

<sup>1</sup> Un aménagement peut être envisagé si le/la stagiaire a déjà obtenu une certification équivalente, s'il/elle a déjà suivi tout ou partie de la formation ou encore s'il/elle est en situation de handicap par exemple. La nature de l'aménagement pourra être de l'ordre du contenu, d'un accompagnement spécifique ou encore des conditions matérielles. Tout demande d'aménagement fera l'objet d'un échange entre Joncoux, le formateur et Quali'EnR et d'une validation en amont.

### **PARTICIPANT 3**

M.  Mme Nom .....

Prénom .....

Fonction .....

Profil :  1 à 3 ans (débutant)  4 à 7 ans (confirmé)  7 ans et plus (expert)

E-mail .....

Téléphone Mobile.....

Nécessité d'aménagement<sup>1</sup>  Oui  Non

Si oui, nature de l'aménagement<sup>1</sup> demandé .....

Restrictions alimentaires : .....

### **SOCIETE**

Raison sociale .....

N° Siret.....

Adresse .....

Code postal .....

Ville .....

Téléphone .....

E-mail .....

Responsable formation .....

### **ADRESSE DE FACTURATION SI DIFFERENTE :**

Raison sociale .....

Adresse .....

Code postal .....

Ville .....

### **FINANCEMENT ENVISAGE :**

OPCO .....

FEE BATIMENT .....

FINANCEMENT ENTREPRISE .....

AUTRE (préciser) .....

<sup>1</sup> Un aménagement peut être envisagé si le/la stagiaire a déjà obtenu une certification équivalente, s'il/elle a déjà suivi tout ou partie de la formation ou encore s'il/elle est en situation de handicap par exemple. La nature de l'aménagement pourra être de l'ordre du contenu, d'un accompagnement spécifique ou encore des conditions matérielles. Tout demande d'aménagement fera l'objet d'un échange entre Joncoux, le formateur et Qualit'EnR et d'une validation en amont.

**ATTENDUS DES STAGIAIRES INSCRITS A LA FORMATION VISEE :**

- 1. ....
- 2. ....
- 3. ....
- 4. ....
- 5. ....

*Les informations recueillies dans le cadre du présent bulletin d'inscription font l'objet d'un traitement informatique par JONCOUX à des fins de gestion des relations avec ses clients et prospects. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant par courrier à : JONCOUX 79 rue de Berthaucourt 08000 Charleville-Mézières/ ou par e-mail à [formation.qualibois@joncoux.fr](mailto:formation.qualibois@joncoux.fr) /ou par téléphone au **03 24 59 62 04**.*

*Vous êtes en situation de handicap ? N'hésitez pas à prendre contact avec nous en nous écrivant à l'adresse mail suivante : [formation.handicap@joncoux.fr](mailto:formation.handicap@joncoux.fr)*

# Conditions générales de vente

## **1. OBJET**

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les "CGV") s'appliquent à toutes les Offres de services relatives à des commandes passées auprès de JONCOUX par tout client professionnel (ci-après "le Client").

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de JONCOUX, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait qu'JONCOUX ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents.

Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de JONCOUX, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins.

## **2. FORMATIONS**

### ***2.1 Formations interentreprises***

#### **2.1.1 Descriptif**

Les dispositions du présent article concernent les formations interentreprises, longues ou courtes, disponibles au catalogue de JONCOUX et réalisées dans les locaux de JONCOUX ou des locaux mis à disposition par JONCOUX.

#### **2.1.2 Conditions financières**

Le règlement du prix de la formation est à effectuer, à l'inscription, comptant, sans escompte à l'ordre de JONCOUX. Tous les prix sont indiqués hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur.

#### **2.1.3 Remplacement d'un participant**

JONCOUX offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation. Le remplacement d'un participant est possible sans indemnité.

#### **2.1.4 Insuffisance du nombre de participants à une session**

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, JONCOUX se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités.

### ***2.2 Formations intra-entreprise***

Les dispositions du présent article concernent des formations intra-entreprise développées sur mesure et exécutées dans les locaux de JONCOUX, du Client ou dans des locaux mis à disposition par le Client.

Toute formation intra-entreprise fera préalablement l'objet d'une proposition commerciale et financière par JONCOUX.

## **3. DISPOSITIONS COMMUNES AUX FORMATIONS**

### ***3.1 Documents contractuels***

Pour chaque action de formation une convention établie selon les articles L 6353-1 et L 6353-2 du Code du travail est adressée en deux exemplaires dont un est à retourner par le Client revêtu du cachet de l'entreprise. L'attestation de participation est adressée après la formation. Une attestation de présence pour chaque partie peut être fournie sur demande.

### ***3.2 Annulation des formations à l'initiative du Client***

En cas d'annulation tardive par le Client d'une session de formation planifiée, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- report ou annulation communiqué au moins 30 jours ouvrés avant la session : aucune indemnité.
- report ou annulation communiqué moins de 15 jours ouvrés avant la session : 100% des honoraires relatifs à la formation seront facturés au Client.

## **4. DISPOSITIONS APPLICABLES À L'OFFRE DE SERVICES**

### ***4.1 Modalités de passation des Commandes***

La proposition et les prix indiqués sont valables un (1) mois à compter de l'envoi du bon d'inscription ou de commande.

L'offre de services est réputée acceptée dès la réception par JONCOUX d'un bon d'inscription ou de commande signé par tout représentant dûment habilité du Client.

La signature du bon de commande et/ou d'inscription implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par JONCOUX à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client.

### ***4.2 Facturation – Règlement***

#### **4.2.1 Prix**

Tous les prix sont exprimés en euros et hors taxes. Ils seront majorés de la TVA au taux en vigueur. Les éventuelles taxes, ainsi que les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du Client.

#### **4.2.2 Paiement**

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- Arrhes de 150 € au moment de l'inscription ;
- le paiement comptant est effectué par le Client, au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de la facture – encaissement à l'issue de la formation en cas de paiement par chèque ;
- le règlement est accepté par chèque, virement bancaire ou postal ;
- aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance.

En cas de retard de paiement, JONCOUX pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal. JONCOUX aura la faculté de suspendre le service jusqu'à complet paiement et obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à JONCOUX.

Conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, tout paiement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

### ***4.3 Limitations de responsabilité***

La responsabilité de JONCOUX ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel occasionnée par les Utilisateurs ou toute cause étrangère à JONCOUX. La responsabilité de JONCOUX est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client et plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée. En aucun cas, la responsabilité de JONCOUX ne saurait être engagée au titre des dommages indirects.

#### **4.4. Force majeure**

JONCOUX ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à JONCOUX, les désastres naturels, les incendies, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de JONCOUX.

#### **5. PROPRIETE INTELLECTUELLE**

L'ensemble des contenus et supports pédagogiques utilisés pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de JONCOUX ou ses prestataires de services. À ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès de JONCOUX. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. En tout état de cause, JONCOUX ou ses prestataires de services demeurent propriétaires de leurs outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client.

#### **6. CONFIDENTIALITE**

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par JONCOUX au Client.

JONCOUX s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le Client.

#### **7. COMMUNICATION**

Le Client accepte d'être cité par JONCOUX comme client de ses offres de services, aux frais de JONCOUX. JONCOUX peut mentionner le nom du Client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

##### **7.1. Protection des données à caractère personnel**

En tant que responsable du traitement du fichier de son personnel, le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par JONCOUX aux fins de réalisation et de suivi de la formation ;

- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. JONCOUX conservera, les données liées à l'évaluation des acquis par l'Utilisateur, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

##### **7.2 RGPD**

Conformément au règlement général sur la protection des données, le Stagiaire pourra demander accès, rectification, opposition, portabilité, limitation et effacement des données le concernant à tout moment et gratuitement en contactant notre Référent RGPD, M David MONLOUP à l'adresse suivante : [rgpd@joncoux.fr](mailto:rgpd@joncoux.fr).

#### **8. DROIT APPLICABLE-ATTRIBUTION DE COMPETENCE**

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. EN CAS DE LITIGE SURVENANT ENTRE LE CLIENT ET JONCOUX À L'OCCASION DE L'EXÉCUTION DU CONTRAT, IL SERA RECHERCHÉ UNE SOLUTION À L'AMIABLE ET, À DÉFAUT, LE RÈGLEMENT SERA DU RESSORT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SEDAN (08).